

**MAIRIE DE BEBING**  
**9 Rue de la Fontaine**  
**57830 BEBING**

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**  
**AU PUBLIC, UNIQUEMENT LES**  
▷ **LUNDIS** : de 17 H à 18H45  
▷ **VENDREDIS** : de 18 H A 18H45  
Pendant la période de couvre-feu à 19H

\*\*\*\*\*

Site : [www.bebing.fr](http://www.bebing.fr)  
**Panneaupocket**

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 09 AVRIL 2021**

Sous la présidence de : Mme Marie-Paule BAZIN, Maire  
Membres présents : Messieurs : Didier DEVIN, Marc DEGRELLE, Stéphane DUCOURTIOUX,  
Bernard JACQUES, Hubert LEONARD, Michel SOUFFLET  
Mesdames : Kristina LEINEN, Danièle OSWALD.

Absents excusés : Raphaël MEISSE, Virginie SAAM

♦ **VOTE DES 2 TAXES 2021**

Mme le Maire explique qu'à titre provisoire et jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit de la taxe d'habitation acquitté par les contribuables encore assujettis à la Taxe d'Habitation est affecté au budget de l'Etat.

Pour compenser la perte financière qui en résulte pour les communes, la part du Département de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, décide à l'unanimité de maintenir le taux de 6,39% auquel s'ajoute le taux départemental de 14,26% :

Taxe Foncière : 20,65 %  
Taxe Foncière Non Bâtie : 28,40 %

♦ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 2021**

Après exposé du Budget M14 2021 par Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le voter excédentaire comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	251 735,96 €	251 735,96 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	91 882,52	186 120,48

♦ **DEMANDE DE SUBVENTION RELANCE RURALE AUPRES DE LA REGION**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à adresser une demande de subvention (50%) auprès de la Région, afin de financer les travaux de ravalement de façades de la Mairie.

2

♦ **AMORTISSEMENT DES FRAIS LIES A LA REVISION DU PLU**

La commune devant mettre en conformité son PLU avec le SCOT, les frais engagés doivent être amortis à partir de 2022. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir le montant des dépenses sur une durée de 10 ans.

♦ **RAPPORT SUR L'EAU 2020 ETABLI PAR LE SYNDICAT DES EAUX DE LORQUIN-GONDREXANGE**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur l'eau 2020. Il est adopté à l'unanimité. Ce rapport est consultable par les habitants en mairie.

**DIVERS**

➤ **Elagage du thuya près de la mairie**

En attente de devis.

➤ **Dénonciation du contrat d'entretien de l'éclairage public par les Etablissements LAPLACE**

Suite à la réception de la lettre recommandée par M. Laplace dénonçant le contrat d'entretien de l'éclairage public, ce dernier a envoyé un courriel demandant au Conseil Municipal de revenir sur sa décision.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable.

➤ **Inscription sur la liste électorale**

Les habitants non-inscrits sur la liste électorale peuvent le faire soit par internet ([service-public.fr](http://service-public.fr)), soit à la mairie.

➤ **Vaccination anti-covid pour les 70 ans et plus**

Les habitants non vaccinés peuvent continuer à s'inscrire en mairie.

A l'issue de la séance, Mme Bazin informe le Conseil Municipal qu'elle a décidé de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale et de maire pour raisons personnelles.

Elle continuera à assurer sa fonction jusqu'à la date d'acceptation de sa démission par le Préfet. Ensuite, l'intérim sera assuré par le 1<sup>er</sup> Adjoint jusqu'à l'organisation d'élections municipales partielles, puisque la loi exige que le Conseil Municipal soit au complet pour élire un nouveau maire.